

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 11 juillet 2025

AUTORISATION DE  
PROGRAMME ET  
CREDITS DE PAIEMENT  
(AP/CP)

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à 12h30, le  
Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps sous la présidence de Monsieur  
Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 27 juin 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

N° CS2025-60

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - Mme  
Christine DUPENLOUP - M. Patrice DUNAND - M.  
Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - Mme  
Chrystelle BEURRIER - M. François DEVILLE – M.  
Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET – M. Christophe  
SONGEON - M. Jean-Claude TERRIER – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – Mme Nadine  
JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI  
- M. Jean-Luc SOULAT - Mme Carole VINCENT – M.  
Eddi ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES

Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 3

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Yves  
CHEMINAL – M. Bernard VUAILLAT suppléant de  
Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Laurent DUPAIN,  
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M.  
Christophe SONGEON – M. Christophe ARMINJON  
donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER – Mme  
Claire CHUINARD donne pouvoir à M. François  
DEVILLE

• Délégués excusés :

Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - Mme Annick  
GROSROYAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – M.  
Claude MANILLIER - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrick  
ANTOINE - M. Bernard BOCCARD – M. Christophe  
ARMINJON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel

**MERMIN – M. Claude THABUIS - M. Stéphane VALLI  
- M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M.  
Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle  
HENNIQUAU– M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril  
DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Benjamin  
VIBERT - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET -  
Mme Catherine BRUN**

## AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2311-9, L. 2311-3 et L. 2311-4 ;

**Vu** les Statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 ;

**Vu** la délibération n°CS2025-23 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 13 juin 2025 portant création du budget annexe « AOM du Genevois français » ;

**Vu** la délibération n°CS2025-56 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le montant des contributions des membres pour le budget annexe AOM du Genevois français pour l'année 2025,

**Vu** la délibération n°CS2025-58 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le budget AOM du Genevois français,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M43.

Le Pôle métropolitain du Genevois français se voit transférer la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » par la Communauté de commune du Genevois et la communauté d'agglomération Annemasse – les Voirons Agglomération.

Dans ce contexte, et en vue d'assurer un développement territorial équilibré et durable, il apparaît nécessaire de doter les projets structurants de moyens financiers adaptés et prévisionnels.

La création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) permettra de répondre à cet impératif en assurant une gestion pluriannuelle rigoureuse des investissements et en garantissant un soutien effectif aux initiatives locales. En effet, ils permettront d'assurer une visibilité budgétaire et une traçabilité des engagements financiers, tout en offrant la souplesse requise pour le pilotage de projets complexes.

Les infrastructures et opérations concernées sont les suivantes :

-P+R Aubrac

-Acquisition de bus électriques et électrification du dépôt de bus

-TCSP Gare de Bonne

-Ligne de tramway – tranche 2

Les crédits nécessaires à ces quatre opérations sont détaillés dans les tableaux de synthèse constituant l'annexe à la présente délibération, lesquels sont extraits du fichier Excel « AP-CP Tot.xlsx ». Ce dernier est également annexé à la présente délibération.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ADOPTE** la proposition telle que présentée ci-dessus ;
- **VALIDE** les autorisations de programme et les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des projets stratégiques
- **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 16/07/2025

Publié ou notifié le 16/07/2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular, featuring a central figure holding a staff and a bundle, with the text 'Métropole Française du Genevois' around the top and 'R.F.' at the bottom.

Le Président,  
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular, featuring a central figure holding a staff and a bundle, with the text 'Métropole Française du Genevois' around the top and 'R.F.' at the bottom.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.